

RAPPEL

Accès aux infrastructures nautiques de la rivière Péribonka et à son réservoir

28 juin 2018

Hydro-Québec souhaite rappeler à la population qu'elle met à la disposition des amateurs d'activités nautiques des infrastructures permettant l'accès à la rivière Péribonka et à son réservoir.

Deux rampes en amont du barrage et un belvédère

Il est possible d'accéder au réservoir Péribonka à partir de deux rampes de mise à l'eau. La première est accessible en empruntant le *chemin des Passes* (R0251) sur ses 76 premiers kilomètres pour ensuite bifurquer sur le chemin *Hydro-Québec* sur un autre 20 km. La rampe est située en amont du barrage de la centrale Péribonka. À ce même endroit, il vous sera également possible d'accéder au **belvédère**, lequel offre une vue imprenable sur l'ensemble du site de la centrale Péribonka.

La seconde rampe est accessible en empruntant également le *chemin des Passes*, mais cette fois-ci jusqu'au km 123. Une signalisation en bordure de route facilitera votre déplacement.

Une rampe en aval du barrage

Une troisième rampe est aussi disponible en aval du barrage, cette fois-ci pour une mise à l'eau à la rivière Péribonka. Pour s'y rendre, vous emprunter le même chemin que pour accéder à la 1^{ère} rampe, mais vous poursuivez votre route sur un kilomètre de plus, en empruntant le chemin qui longe l'évacuateur de crue. Notez que cette rampe de mise à l'eau permet également l'accès à la rivière Manouane.

Prudence en tout temps

Hydro-Québec vous rappelle l'importance de respecter les consignes de sécurité indiquée sur les panneaux, les estacades situées en amont et en aval du barrage et tout autre dispositif de sécurité. Pour nous signaler toute situation potentiellement dangereuse n'hésitez pas à communiquer avec la Sécurité corporative d'Hydro-Québec au :

1 877 816-1212 | 24 heures par jour, sept jours par semaine

Merci de votre collaboration.

Pour information

Guy Morency

Conseiller – Relations avec le milieu
Tél. : 418 696-4500 p. 2526
morency.guy@hydro.qc.ca